



1 immeuble
1 œuvre

« 1 immeuble, 1 œuvre » :
600 œuvres d'art
partout en France



Édito

Le programme 1 immeuble, 1 œuvre qui place la création artistique dans l'espace public vient d'atteindre le chiffre de 600 œuvres d'art commandées et installées sur l'ensemble du territoire français depuis 2015. Dans des villes de toutes les échelles, comme à Pantin, Villeurbanne, Lille, Marseille, Mulhouse mais aussi à Annemasse ou encore Amiens, au sein des immeubles résidentiels comme dans les lieux de travail, les 600 propositions artistiques acquises émanant du dispositif du ministère de la Culture s'inscrivent toutes dans un projet de ville et de vie, participent à la conversation nationale et donnent du sens à l'espace dans lequel nous vivons.

La charte 1 immeuble, 1 œuvre s'inscrit dans la politique de l'État de soutien à la création artistique et de diffusion des arts visuels auprès du public le plus large. Elle témoigne de l'engagement commun de la société civile et de la puissance publique en faveur de la création artistique au bénéfice de tous. La charte du ministère de la Culture engage chaque entreprise signataire à faire appel à un artiste vivant, en procédant à la commande ou à l'achat d'une œuvre existante, dans le champ des arts visuels, et à prendre à leur charge la rémunération de l'artiste, ainsi que les coûts de réalisation et d'installation de l'œuvre.

Aujourd'hui, le programme 1 immeuble, 1 œuvre continue de fédérer et de mobiliser promoteurs immobiliers, sociétés foncières et bailleurs sociaux, de plus en plus nombreux à rejoindre le programme, désireux d'engager un échange et un partage autour d'œuvres d'art dans des lieux de vie ou de travail. 600 œuvres ont déjà été installées partout en France. À l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments, dans les parties communes ou sur la place publique, un véritable parcours d'œuvres se dessine sur l'ensemble du territoire. Sculptures, peintures, installations lumineuses ou créations originales de mobilier : les réalisations renouent avec une pratique historique d'un dialogue concerté entre art et architecture et confirment la diversité et la richesse de la scène française. Depuis le lancement de l'opération, plus de 400 artistes, émergents et confirmés, ont convié habitants et visiteurs à la réflexion, à la rêverie, à la discussion mais aussi au débat, parmi lesquels Daniel Buren, Johan Creten, Gloria Friedman, Fabrice Hyber, Eva Jospin, Arik Levy, Théo Mercier ou encore Prune Nourry. Le programme s'est aussi ouvert aux propositions artistiques temporaires conduites sur le temps de chantiers.

Merci à l'ensemble des acteurs du programmes, entreprises, artistes, architectes, galeries, l'État de faire de 1 immeuble, 1 œuvre l'un des programmes de commande artistique les plus ambitieux en France.

Arthur Toscan du Plantier, Président du Club 1 immeuble, 1 œuvre



« Dans tout le pays, des œuvres contemporaines accueillent les usagers et visiteurs des bâtiments. Les réalisations confirment en outre la diversité et la richesse de la scène française. Les artistes nous invitent à la réflexion, à la rêverie et à la discussion, voire parfois au débat. Je salue aujourd’hui ce qui constitue un dispositif unique forgé sur l’alliance de la société civile, du secteur de l’immobilier et de l’État. »

Roselyne Bachelot-Narquin
Ministre de la Culture

Citation issue de la préface du livre « 1 immeuble, 1 œuvre 2015-2020 », éditions In Fine, 2021

« Pour la Fédération des promoteurs immobiliers, il apparaît comme une évidence d’accompagner le programme 1 immeuble, 1 œuvre. En finançant l’acquisition d’œuvres artistiques dans leurs programmes immobiliers, les promoteurs soutiennent la création contemporaine et valorisent l’architecture. Cet engagement inédit améliore la qualité de vie des habitants en permettant au plus grand nombre d’accéder à la création artistique. »

Alexandra François-Cuxac
Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI FRANCE)
Directrice AFC Promotion

Citation issue de l’entretien avec Alexandra François-Cuxac et Arthur Toscan du Plantier dans le livre « 1 immeuble, 1 œuvre 2015-2020 », éditions In Fine, 2021

« L’ambition du programme 1 immeuble, 1 œuvre est aussi de résister à la lassitude du regard : les œuvres doivent solliciter la mise en turbulence, changer les points de vue. Par l’interconnexion avec le vivant, la vie, le mouvement, elles sont un acte poétique qui nous oblige à penser, à inventer de nouveaux fonctionnements. »

Jean de Loisy
Directeur honoraire de l’École Supérieure Nationale des Beaux-arts de Paris

Citation issue du livre « 1 immeuble, 1 œuvre 2015-2020 », éditions In Fine, 2021





« 1 immeuble, 1 œuvre » : 600 œuvres d'art partout en France

L'art favorise les échanges entre les personnes, sans distinction d'âge, de niveau d'éducation ou de milieu social. Il contribue à l'amélioration de la qualité de vie des occupants et des visiteurs des bâtiments. Créée en 2015, la charte 1 immeuble, 1 œuvre a pour objectif d'installer l'art au plus près de chacun. Grâce à ce programme inédit, l'art se rapproche des concitoyens, sur leur lieu de vie ou de travail, fait grandir un sentiment d'appartenance, crée du lien et invite à regarder autrement le quotidien.

En 2015, ils étaient 13 membres fondateurs à s'engager aux côtés du ministère de la Culture et de son partenaire la Fédération des promoteurs immobiliers pour soutenir publiquement les artistes et la création artistique en signant la charte 1 immeuble, 1 œuvre. Ils ont depuis été rejoints par d'autres entreprises décidées, tout comme eux, à commander des projets artistiques pour les programmes d'immeubles qu'elles mettent en œuvre partout en France, inscrivant la création dans leur démarche de responsabilité sociétale. Aujourd'hui, ils sont 74 signataires, parmi lesquels des promoteurs, des sociétés foncières et des bailleurs sociaux, à mesurer l'importance de soutenir et valoriser la création artistique dans toutes ses formes d'expression et à inscrire ce programme dans leur démarche RSE.

En 2019, quatre ans après la création du programme, l'association « le Club 1 immeuble, 1 œuvre », a été fondée à l'initiative de signataires de la charte, afin de fédérer et accompagner ses membres dans la réalisation du programme et faire rayonner leur engagement en faveur de l'art. Le Club facilite la mise en œuvre des projets artistiques, valorise par des actions de communication le programme et ses œuvres et crée des rencontres entre ses membres et l'art contemporain. Il est à l'origine de la publication du livre « 1 immeuble, 1 œuvre 2015-2020 » paru aux éditions In Fine en 2021.

Le prix 1 immeuble, 1 œuvre remis par le ministère de la Culture en 2019 et 2021 distingue pour chaque édition des réalisations remarquables parmi les œuvres d'art installées dans le cadre de la charte. Le prix 2021 1 immeuble, 1 œuvre, a récompensé le travail de l'artiste Cyprien Chabert pour Marignan, Sacha Goldberger pour ARDIAN et Carmen Perrin pour VINCI Immobilier.

Parmi les récentes commandes et installations, nous pouvons citer les trois photographies de Corinne Mercadier installées dans une nouvelle résidence à Courbevoie pour BNP Paribas Real Estate, les sculptures-bancs d'Agnès Thurnauer dans un ancien garage Renault réhabilité pour Emerige, l'installation de Mircea Cantor pour Gecina dans le hall d'entrée de bureaux à Lyon, ou encore la mise en lumière par Yann Kersalé de bureaux à Issy-les-Moulineaux pour Bouygues Immobilier et la sculpture de Pierre Marie Lejeune pour l'entrée principale d'un siège à Marseille pour Sifer Promotion.

**1 immeuble, 1 œuvre
en chiffres**

600

œuvres d'art installées sur tout le territoire

Plus de 400

artistes de la scène française impliqué.e.s

74

entreprises signataires de la
charte 1 immeuble, 1 œuvre

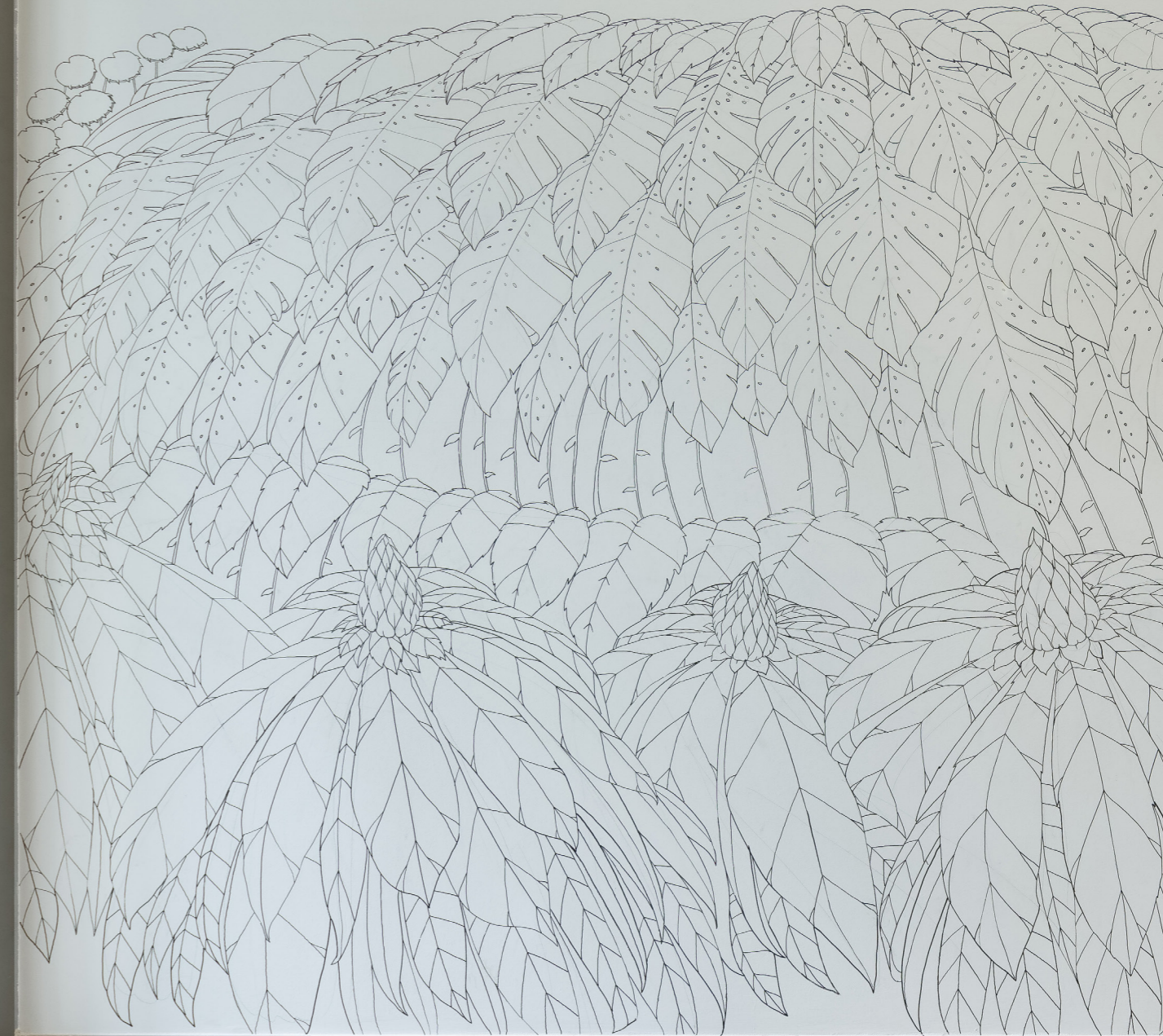
Plus de 400

programmes immobiliers investis
par des œuvres

« J'ai la conviction que l'artiste doit sortir de l'atelier pour se
confronter à la réalité, pour retrouver sa place au sein de la
société, une place qu'il avait déjà, depuis longtemps occupée. »

Cyprien Chabert

lauréat du Prix 1 immeuble, 1 œuvre 2021



La charte 1 immeuble, 1 œuvre

La charte 1 immeuble 1 œuvre est un programme de commande artistique du ministère de la Culture, créé en 2015. Conduit par la délégation aux arts visuels, ce programme est devenu l'un des piliers de la politique de soutien et de diffusion de la création contemporaine sur le territoire français.

Par la charte 1 immeuble, 1 œuvre, les entreprises de l'immobilier -promoteurs, foncières, investisseurs, bailleurs sociaux- s'engagent à faire appel à un artiste vivant, par la commande ou l'achat d'une œuvre préexistante, pour les immeubles ou les programmes d'immeubles qu'ils conduisent, et à respecter l'esprit et la lettre de la charte.

La charte est à télécharger sur le site du ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Dispositifs-specifiques/1-immeuble-1-oeuvre/1-immeuble-1-oeuvre-mode-d-emploi-Promoteurs>
Elle doit être signée et adresser à 1immeuble1oeuvre@culture.gouv.fr

La signature et le respect de la charte confèrent à son signataire le droit de se prévaloir du titre de membre du programme 1 immeuble, 1 œuvre, véritable reconnaissance de la démarche qualité qu'il a entreprise.

L'entreprise signataire s'engage solennellement à :

Article 1 - faire appel à un artiste vivant, par commande ou achat d'une oeuvre existante, pour les immeubles ou les programmes d'immeubles que nous mettons en oeuvre ;

Article 2 - à respecter l'ensemble des droits de propriété littéraire et artistique en vigueur, patrimoniaux et moral relatifs à l'immeuble et à l'œuvre commandée ou acquise et, notamment, à élaborer et mettre en oeuvre un protocole de conservation préventive de l'œuvre réalisée et, le cas échéant, de restauration, en concertation avec l'artiste, dans le respect de son droit moral ;

Article 3 - à prendre en charge les coûts de production, d'installation de l'œuvre commandée et à veiller à une juste rémunération de l'artiste (étude, conception, réalisation) ainsi que des prestations connexes (communication, promotion, etc.), dans le respect de la réglementation fiscale et sociale en vigueur ;

Article 4 - à prendre en compte, les critères de professionnalité des artistes et de qualité des œuvres ;

Article 5 - dans le cas où l'artiste est représenté(e) par une galerie, à associer la galerie au projet, ou tout autre représentant de l'artiste ;

Article 6 - dans le cas où l'entreprise délègue sa commande artistique à un intermédiaire, à vérifier que celui-ci respecte l'ensemble des règles de la présente charte.

Article 7 - Les commanditaires et propriétaires des œuvres réalisées dans le cadre du programme « 1 immeuble, 1 oeuvre » demeurent entièrement maîtres et responsables de la commande, avant, pendant et après la réalisation de l'œuvre. Aucune responsabilité ne peut être recherchée vers les signataires de la présente charte, ni vers le ministère de la Culture.

Chaque commanditaire assume les obligations et jouit des prérogatives liées à sa commande. Chaque acheteur assume les obligations et jouit des prérogatives liées à son achat.

Article 8 - Les entreprises qui souhaitent se désengager du programme « 1 immeuble, 1 oeuvre » le signalent par courrier recommandé au président du comité des membres fondateurs et au ministre de la Culture. Ce désengagement est immédiat.

Pour sa part le ministère de la Culture s'engage à :

Article 9 - constituer avec les membres fondateurs ou leur représentant le comité des membres fondateurs

participant au programme « 1 immeuble, 1 oeuvre » et respectant la charte. Ce comité est constitué des représentants des membres fondateurs signataires de la charte, membres de droit, de deux représentants du ministère de la Culture et d'un représentant de la Fédération des Promoteurs Immobiliers de France (FPI France). Le comité est présidé par l'un des deux représentants du ministère de la Culture.

Article 10 - constituer le comité du prix « 1 immeuble, 1 oeuvre ». Ce comité est constitué de deux représentants du ministère de la Culture, d'un représentant de la Fédération des Promoteurs Immobiliers de France (FPI France), d'un représentant du Comité Professionnel des Galeries d'Art (CPGA), d'un artiste, d'un architecte, de trois personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques choisies par le ministre de la Culture et d'un architecte ou urbaniste proposé par la Fédération des Promoteurs Immobiliers de France (FPI France) au ministre de la Culture. Le comité est présidé par l'une des trois personnalités qualifiées. Ce comité désignera les lauréats du prix 1 immeuble, 1 oeuvre. Le mandat des personnalités qualifiées est d'une durée de deux ans renouvelable une fois.

Article 11 - organiser dans un lieu culturel un événement de présentation et de valorisation des œuvres réalisées dans le cadre du programme « 1 immeuble, 1 oeuvre » ;

Article 12 - réaliser et maintenir un site internet présentant les œuvres réalisées au sein de ce programme ;

Article 13 - mobiliser, à la demande des entreprises commanditaires, l'expertise du ministère de la Culture, en administration centrale et dans les services déconcentrés, tant sur le plan artistique, juridique qu'en matière de mécénat ;

Article 14 - désigner un service référent du programme « 1 immeuble, 1 oeuvre » au sein de l'administration centrale du ministère de la Culture, qui en assure le suivi opérationnel ;

Article 15 - décerner les prix « 1 immeuble, 1 oeuvre ».

Les signataires, conjointement avec le ministère de la Culture mandatent le comité des membres fondateurs pour :

Article 16 - retirer, après vote à une majorité qualifiée des deux tiers, la qualité de membre du programme « 1 immeuble, 1 oeuvre », s'il considère que l'esprit de la charte « 1 immeuble, 1 oeuvre » n'est pas respecté.





Les signataires de la charte 1 immeuble , 1 œuvre

ACCORINVEST
ADIM PARIS ÎLE-DE-FRANCE HABITAT
AFC PROMOTION *
AQPRIM
ARDIAN *
BATI ARMOR
BATI-LYON PROMOTION *
BATI-NANTES *
BELIN PROMOTION *
BLACK SWAN REAL ESTATE CAPITAL *
BNP PARIBAS REAL ESTATE *
BOULLE
BOUYGUES BÂTIMENT FRANCE EUROPE ET
LINKCITY *
BOUYGUES IMMOBILIER *
BRAXTON ASSET MANAGEMENT *
COLLIERS GLOBAL INVESTORS FRANCE *
COMPAGNIE DE PHALSBURG *
CONCERTO *
COVIVIO *
DESIMO *
DWS GRUNDBESITZ GMBH
EIFFAGE IMMOBILIER *
EMERIGE *
EPOK
ERISMA
ESPRIMM *
FINESTATE
FIRST AVENUE
FONTA PROMOTION *
GECINA *
GREEN-ECO PROMOTION
GROUPE ARCANGE
GROUPE ELYSÉES MONCEAU *
GROUPE SM SANGALLI-MARATUECH *
GROUPE SOFIM *
GROUPE TERROT *

HABSIDE
HAUPLLO
HERRMANN FRÈRES & FILS IMMEUBLES *
HINES FRANCE
ICADE PROMOTION *
INTERCONSTRUCTION *
JMP EXPANSION
MARIGNAN *
MARTEL PROMOTION
MOZART INVESTISSEMENT *
NEWSTONE
NG PROMOTION
NUVEEN *
OGIC
PIERRE DE SEINE
PITCH PROMOTION *
POLYCITES
PRIAMS
PRIMALP
PROMÈGE
REDMAN *
SAFRAN IMMOBILIER
SEGER *
SEMIGA *
SEVEA
SIFER PROMOTION
SOFERIM
SOGEPROM
SOPIC *
SR DEVELOPEUR
STANROC REAL ESTATE
TOIT ET JOIE - POSTE HABITAT *
TOPAZE PROMOTION
TOUTIMMO
VESTIA PROMOTIONS
VICTORY CAPITAL
VILLES ET VILLAGES CRÉATIONS
VINCI IMMOBILIER *

Le Club

1 immeuble, 1 œuvre

En 2019, l'association « le Club 1 immeuble, 1 œuvre » (association de loi 1901) a été fondée afin de fédérer et accompagner ses membres dans la réalisation du programme du ministère de la Culture de commande artistique et faire rayonner leur engagement en faveur de l'art. Présidé par Arthur Toscan du Plantier, directeur de la stratégie du promoteur immobilier Emerige (membre fondateur de la charte), le club facilite la mise en œuvre des projets artistiques, valorise par des actions de communication le programme et ses œuvres et crée des rencontres avec l'art contemporain.

Le Club accompagne ses membres afin qu'ils bénéficient de ressources et d'outils méthodologiques qui leurs permettent d'améliorer le processus de mise en œuvre du dispositif et, de ce fait, la qualité des projets en offrant un espace de partage des bonnes pratiques à toutes les étapes du programme. Le Club joue un rôle d'interface entre les parties prenantes.

Le Club contribue à la valorisation de l'engagement des signataires de la charte et des œuvres commandées ou acquises, en menant des actions de communication et en mettant à disposition de ses adhérents des outils pour la communication interne et externe de leur entreprise. Il coordonne les réseaux sociaux du programme et partage les réalisations des adhérents.

Le Club réunit régulièrement ses membres autour d'événements d'art contemporain. Ces rencontres offrent aux adhérents l'opportunité de découvrir le travail d'artistes et de créer des liens avec les acteurs de la scène artistique française. En 2019, 2020 et 2021, les membres de l'association se sont réunis autour des expositions au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, à la biennale d'art de Lyon, au MAC Lyon, à la Foire Internationale d'Art Contemporain au Grand Palais, au Printemps de Septembre à Toulouse, au Centre George Pompidou, et au Palais de Tokyo à Paris. Ces événements sont également l'occasion pour les membres de se réunir pour échanger sur leurs projets dans un cadre informel.

En 2021, après un travail de coordination et de conception, le Club a porté la publication de l'ouvrage d'anthologie « 1 immeuble, 1 œuvre : 2015-2020 » paru aux éditions In Fine qui a recensé les 300 premières œuvres installées dans le cadre de la charte et donne un éclairage contemporain sur son action.

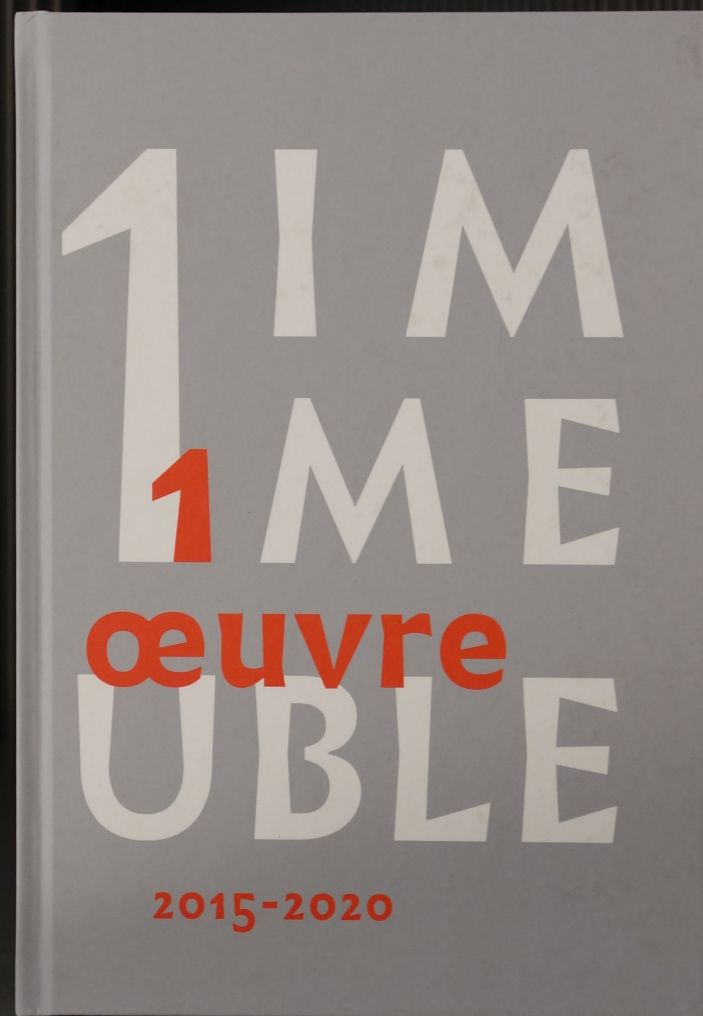
Les administrateurs :

Clara Descours, représentant Covivio
Marie-Claire des Lauriers, représentant Eiffage Immobilier
Niki Fontaine, représentant Bouygues Immobilier
Catherine Papillon, représentant BNP Paribas Real Estate
Delphine de Saint Pol, représentant Vinci Immobilier
Arthur Toscan du Plantier, représentant Emerige

Les membres de droit :

Représentant le ministère de la Culture Simon André-Deconchat
Représentant la Fédération des Promoteurs Immobiliers Alexandra François-Cuxac





Le livre 1 immeuble, 1 œuvre

Cinq ans et trois cents œuvres installées... Il était important de saluer l'engagement des signataires de la charte et de signer un livre manifeste qui montre la façon dont les artistes et leurs œuvres peuvent investir l'espace public et privé. Dans le livre « 1 immeuble, 1 œuvre 2015-2020 » paru en 2021 aux éditions In Fine, cinq accords s'observent, cinq engagements qui structurent le livre en un arpège composé de cinq chapitres :

« **Innover** : une approche en lien avec le monde de la construction; les artistes défrichent des territoires et créent de la sérendipité.

Dialoguer : une action inhérente à l'exercice du programme, comme l'expliquent les architectes Dominique Jakob et Brendan MacFarlane, qui témoignent de leur retour d'expérience.

Honorer : les artistes aiment et savent révéler des lieux de mémoire, un site, un passé, une communauté. La philosophe Cynthia Fleury rappelle à cette occasion l'importance des réhabilitations créatives.

Scénariser : c'est-à-dire raconter une histoire. De nombreuses propositions invitent au voyage. Place à l'imaginaire !

Surprendre : l'étonnement est un marqueur de talent comme le souligne Jean de Loisy, interrogé lors d'un parcours de l'Est parisien. Le directeur de l'École nationale des Beaux-arts de Paris commente une sélection d'œuvres accessibles de la rue, l'une des vertues du programme étant de rendre visible les œuvres pour le plus grand nombre et de faire surgir ceux qui, demain, entreront dans l'histoire de l'art. »

Extrait issu du livre « 1 immeuble, 1 œuvre 2015-2020 », éditions In Fine, 2021

Le prix 1 immeuble, 1 œuvre

Le prix 1 immeuble, 1 œuvre du ministère de la Culture, a récompensé des projets exemplaires du dispositif en 2019 et 2021. Un comité composé d'experts de la création artistique désigne parmi les œuvres les lauréats. Leur choix est représentatif de la pluralité des processus de commandes artistiques engagés dans le cadre de ce programme, de la diversité des artistes, de la richesse des pratiques artistiques et de la répartition des œuvres sur le territoire.

Les trois lauréats 2019 sont :

— Les artistes Asto, Astro, Olivia de Bona, Théo Lopez et Zdey, commandés par Bouygues Bâtiment France Europe et LinkCity, pour leurs fresques peintes à chaque étage de la résidence étudiante Ambroise-Croizat, à Villejuif ;

— Louise Frydman pour ses deux œuvres en céramique, *Forêt blanche* et *La Fée des pétales*, commandées par VINCI immobilier et disposées dans les halls d'immeubles résidentiels, rue Victor Hugo, à Puteaux ;

— Eva Jospin pour son œuvre monumentale en carton découpé, *La Traversée*, commandée par Emerige dans le cadre du programme Beaupassage, à Paris.

Le trophée remis aux lauréats du prix 1 immeuble, 1 œuvre a été conçu par les designers Jean-Baptiste Fastrez et Brynjar Sigurdarson et réalisé à la Manufacture de Sèvres, dans le cadre d'une résidence d'un an.

Les trois lauréats 2021 sont :

— Cyprien Chabert pour *Le Bayou* commandé par Marignan (et le Groupe Duval) en 2019, trois fresques en noir et blanc dessinées au marqueur dans les halls du programme immobilier O'2 Parcs (Hardel Le Bihan Architectes), à Nantes ;

— Sacha Goldberger pour *Les Compagnons Renaissance* commandés par ARDIAN en 2019, six photographies des ouvriers du chantier de l'ensemble immobilier Renaissance, sur la bâche installée temporairement en façade du bâtiment, à Paris ;

— Carmen Perrin pour *Nuée d'Iris* commandée par VINCI Immobilier en 2020, une composition colorée et translucide de milliers de pavés de verre sur les neuf étages de la façade Est de l'immeuble de bureaux Illumine (Agence M. Vilo Bach), à Paris.

Les trophées du Prix 1 immeuble, 1 œuvre 2021, ont été conçus par l'artiste Mathieu Mercier et produits par le Centre international de recherche sur le verre et les arts plastiques (Cirva) à Marseille.

Le comité du Prix 1 immeuble, 1 œuvre 2021 était composé de François Quintin (délégué aux arts visuels au ministère de la Culture, président de séance), Alexia Fabre (directrice du musée d'art contemporain du Val-de-Marne MAC VAL à Ivry-sur-Seine), Eva Jospin (artiste, prix 1 immeuble, 1 œuvre 2019), Léonard Lassagne (architecte, agence DATA, prix spécial du jury Équerre d'argent 2018), Jean de Loisy (directeur de l'École nationale supérieure des Beaux-arts de Paris) et Marion Papillon (directrice de la galerie Papillon, présidente du Comité professionnel des galeries d'art « CPGA »).





Focus sur quatre récentes installations



Photo © Cyrille Dubreuil

Eva Jospin communique avec la façade de l'Allée du Parc pour Emerige

Pour la résidence « Allée du Parc » à Massy, Emerige et L'Atelier Brisac ont poussé encore plus loin la collaboration artiste-architecte en intégrant entièrement l'œuvre au bâtiment. La matrice de la façade réalisée par Eva Jospin habille l'ensemble des ouvrages en béton du socle et des étages. L'œuvre, nommée Matera est un hommage à la ville du sud de l'Italie à l'architecture troglodyte.



Photo © Alice Guittard

Alice Guittard installe 27 marqueteries à Ivry-sur-Seine pour Nexity, Polycités, Linkcity et Bouygues Bâtiment IDF

Alice Guittard a réalisé une installation mémorielle d'envergure au cœur du programme « Les imprimeries du Monde » à Ivry-sur-Seine, développé par Nexity, Polycités, Linkcity et Bouygues Bâtiment IDF. Le passé industriel de l'ancienne imprimerie du journal Le Monde est conservé par la préservation des arches en béton et l'artiste Alice Guittard a souhaité lui rendre hommage en y intégrant 27 marqueteries de pierre représentant des Unes de presse avec un élément marquant par année.



Photo © Guillaume Bottazzi

BNP Paribas Real Estate invite Guillaume Bottazzi à Marseille

Cette œuvre poétique de Guillaume Bottazzi a été réalisée à partir d'émaux pour l'entrée cathédrale de la résidence Confiance 6° de BNP Paribas Real Estate à Marseille. L'utilisation de ce matériau naturel, composé de minéraux réduits en poudre, met en lumière la volonté de l'entreprise de construire ses bâtiments de manière durable, tout en prenant en compte le bien-être des habitants.



Photo © Myphotoagence / Emmanuel Thiot

Mircea Cantor réalise pour Gecina une œuvre à Lyon

Le hall d'entrée des bureaux « Sky 56 » à Lyon, développés par l'entreprise Gecina avec les architectes Chaix & Morel et Associé, présente une impressionnante sculpture de Mircea Cantor. Cette installation intitulée *Lignes de fuite*, imbrique les référentiels universels. Un planisphère est figuré par des cordes en métal, faisant office de méridiens et parallèles. S'y promènent de nombreuses représentations emblématiques de la vie sur Terre, de la condition et des croyances humaines.

Quelques œuvres emblématiques sur tout le territoire



Arik Levy, Log 580, 2018, Villefontaine.
Maître d'ouvrage : Compagnie de Phalsbourg, programme « The Village », architectes : Gianni Ranaulo © Compagnie de Phalsbourg



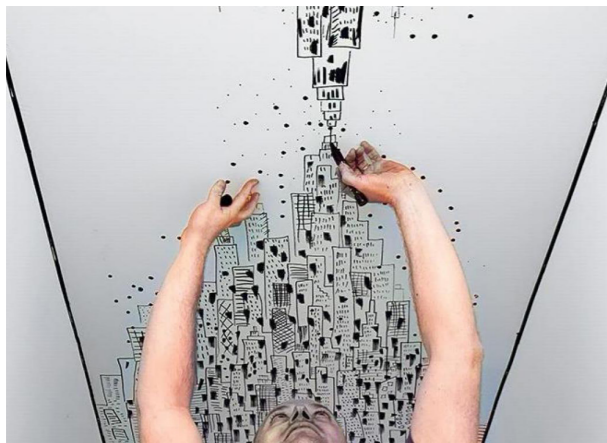
Rim Battal, Revelation, 2021, Villeurbanne.
Maître d'ouvrage : Bati-Lyon Promotion, programme « Revelation », architectes : BAMAA Associés © Bati-Lyon Promotion



Lofti Hammadi, Arnaud Liard, Claire Courdavault, Maye, Le Temps des Andelys, 2019, Andelys.
Maître d'ouvrage : Toit et Joie - Poste Habitat, programme « Les Andélyls » © Nicolas Gzeley



LX One, Expansion, 2020, Bordeaux.
Maître d'ouvrage : Wellio by Covivio, programme « Cité Numérique », architectes d'intérieur : Cocorico ; Co-coricorico, Architecte : Alexandre Chemetoff © Olivier Ouadah



Vincent Lelièvre, Sans Titre, 2021, Lille.
Maître d'ouvrage : Mozart Investissement, programme « Le Chœur de Lille », architectes : Amadeus Réalisations © Mozart Investissement



Françoise Pétrovitch, Elle, 2019, Montreuil.
Maître d'ouvrage : Emerige, programme « Équilibre », architectes : Thibaud Babled Architectes Urbanistes © Charlotte Toscan



Loris Cecchini, Waterbones, 2022, Boulogne-Billancourt.
Maître d'ouvrage : BNP Paribas Real Estate, programme « Métal 57 », architecte : Dominique Perrault Architecture © Loris Cecchini



SUNRA, On ne voit qu'avec le cœur, 2020, Saint-Jean-de-Védas.
Eiffage Immobilier, programme « HESTIA », architectes : HAMERMAN ROUBY ARCHITECTES © Eiffage Immobilier



Eva Jospin, La Traversée, 2017, Paris 7e.
Maître d'ouvrage : Emerige, programme « Beaupassage », architectes : Franklin Azzi et B&B architectes © Camille Lemonnier



Delphine Delas, Deu Tilh & Delta de l'Eyre, 2019, Le Teich.
Maître d'ouvrage : AFC Promotion, programme « Résidence Lagoa », architectes : VR Architecture © AFC Promotion



Nicolas Daubanes, Cette ombre à la fenêtre, c'est toi, 2020, Labège.
Maître d'ouvrage : Groupe Terrot, programme « Bâtiment Diagonale », architectes : Cabinet Vigneu & Zilio © Damien Aspe



Lek, Sans Titre, 2019, Isneauville.
Maître d'ouvrage : Pierre de Seine, programme « Hémisphère », architectes : Cabinet Artefacte - Philippe Plouchard © Julien Tragin



1 immeuble
1 œuvre

Contact presse

Agence Dezarts
agence@dezarts.fr

Manon Vaillant :

06 47 66 86 07

Lorraine Tissier-Rebour :

06 75 83 56 94